

# CONCOURS

## « Gagnez 2 500\$ pour vos achats des fêtes »

### Règlement de participation du 13 au 26 novembre 2014.

1. Le commanditaire du concours sont Uniprix inc. et Cascades (les Commanditaires).
2. Ce concours s'adresse exclusivement aux résidents du Québec ou de l'Ontario, qui ont atteint 18 ans et plus à l'exception des employés, des représentants et des agents du Commanditaire, ou de ses sociétés affiliées (incluant les employés d'Uniprix inc. et toutes les succursales du réseau Uniprix) et, le cas échéant, de leurs agences de publicité et de promotion respectives, des fournisseurs de prix du concours, de toute autre entreprise engagée dans le développement, la production ou la distribution de matériel pour ce concours, et les membres de la famille immédiate des personnes susmentionnées de même que les personnes domiciliées chez une des personnes susmentionnées.
3. Pour participer au concours « **Gagnez 2 500\$ pour vos achats des fêtes** », remplissez le formulaire de participation en ligne (sur [www.uniprix.com/fr/concours](http://www.uniprix.com/fr/concours)). Limite d'une participation par personne, pendant la durée du concours.
4. Ce concours débute le 13 novembre 2014 à 00h01 et se termine le 26 novembre 2014 à 23h59. Le tirage au sort sera effectué le 4 décembre 2014 à 11 h, au siège social d'Uniprix.
5. **Prix du concours d'une valeur totale de 5 000 \$ :**
  - 2 500 \$ en cartes-cadeaux dans un magasin ou un centre commercial au choix du client pour payer ses achats de Noël (limite de 3 cartes-cadeaux à 3 emplacements différents. Le total doit être de 2500\$ maximum).
  - ou l'une des cinquante (50) cartes-cadeaux Uniprix de 50\$ chacune.
6. Les chances que l'inscription d'un participant soit sélectionnée dépendent du nombre d'inscriptions enregistrées et reçues pendant la durée du concours.
7. Afin d'être déclarée gagnante et de pouvoir réclamer son prix, toute personne dont le nom a été sélectionné au hasard devra, en plus de se conformer aux critères d'admissibilité ainsi qu'au règlement officiel du concours :
  - a. Être jointe par téléphone par le Commanditaire ou ses représentants dans les 10 jours suivant la sélection au hasard de sa participation, effectuée à la date mentionnée ci-haut au point 4.
  - b. Avoir accepté le prix, tel que décrit au point 5, qui ne pourra être transféré, modifié ou échangé contre une somme d'argent.

- c. Répondre correctement, sans aide et dans un temps limité, à une question d'arithmétique qui lui sera posée au téléphone par le Commanditaire ou ses représentants à un moment mutuellement convenu; et
  - d. Avoir complété et signé un formulaire de déclaration et l'avoir retourné à Uniprix dans le délai indiqué dans la lettre accompagnant le formulaire.
- 8. Dans un délai de deux (2) à quatre (4) semaines suivant la réception du formulaire de déclaration dûment rempli et signé, le Commanditaire communiquera avec le gagnant pour l'informer des modalités de la prise de possession de son prix.
- 9. La remise du prix est assujettie à la vérification de l'admissibilité et à la conformité au présent règlement. Tout participant sélectionné dont l'admissibilité, en vertu du présent règlement, ne peut être confirmée, sera disqualifié. Si un participant sélectionné ne peut être joint dans le délai de 10 jours ou s'il ne répond pas ou ne se conforme pas au présent règlement, il sera disqualifié et perdra le prix; le Commanditaire pourra, à sa seule et absolue discrétion, tirer au sort un autre participant admissible avec qui il essaiera de communiquer et qui, à son tour, sera soumis aux mêmes règles de qualification.
- 10. Par sa participation à ce concours, toute personne accepte de se conformer aux conditions énoncées dans ce règlement. La personne gagnante autorise, si requis, le Commanditaire ou ses agents à utiliser son nom, celui de sa ville de résidence et/ou sa photographie à des fins publicitaires, et ce, sans rémunération.
- 11. En participant à ce concours, le participant sélectionné pour le prix dégage de toute responsabilité le Commanditaire, Cascades Groupe Tissu, une division de Cascades Canada ULC, toute compagnie, société, division, fiducie ou autre entité juridique contrôlée par ou liée à ceux-ci, les succursales du réseau Uniprix, leurs agences de publicité et de promotion, leurs employés, agents et représentants (les « bénéficiaires ») de tout dommage qu'il pourrait subir en raison de sa participation au concours, de son acceptation et de l'utilisation de son prix.
- 12. Le participant sélectionné pour le prix reconnaît qu'à compter de la remise du prix, les obligations liées à celui-ci deviennent la responsabilité des fournisseurs de services et de produits composant le prix.
- 13. Les renseignements personnels recueillis sur les participants dans le cadre de ce concours seront seulement utilisés pour l'administration de ce concours. Aucune communication, commerciale ou autre, non liée à ce concours ne sera envoyée au participant, à moins qu'il n'y ait autrement consenti.
- 14. Les lettres de participation sans achat et le formulaire de déclaration sont la propriété du Commanditaire et ne seront en aucun cas retournés aux participants.
- 15. Pour les personnes résidant au Québec : un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses

et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

- 16.** Uniprix inc. a dûment payé les droits exigibles quant à ce concours à la Régie des alcools, des courses et des jeux, en vertu des lois en vigueur.
- 17.** Le nom du gagnant pourra être transmis par la poste à toute personne qui en fera la demande, en joignant une enveloppe préaffranchie à son envoi. Les demandes doivent être envoyées à l'attention de Mlle Samantha Borosiewicz, 5000, boul. Métropolitain Est, Montréal (Québec) H1S 3G7.
- 18.** En cas de divergence entre la version anglaise et la version française de ces règlements, les règlements de langue française prévalent.
- 19.** Une copie des règlements du concours est disponible dans la section Concours du site Internet [www.uniprix.com](http://www.uniprix.com)
- 20.** Cascades Groupe Tissu, une division de Cascades Canada ULC, ses divisions, filiales et compagnies affiliées ne sont pas impliquées de quelque façon que ce soit dans la gestion ou l'administration du présent concours.